



Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015

Convocation adressée aux conseillers par courrier le :

29 Janvier 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **14**

L'An deux mil quinze, **le 03 février à 20h30**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Vincent POPELIER, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Christian LAVOISIER, Nicolas LEBLANC, Jérôme VAUJOUR, Ludovic AYRAL, Van DANG, Abel GALLAND, David LEGROS.
Mesdames Sylvie BESNARD, Nathalie ELANDOY, Véronique GAUTHIER, Vanessa GUY, Marie-Agnès ORVAIN.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

Madame Virginie MENARD à Monsieur David LEGROS

Etaient absents et excusés :

Madame Gaëlle AUGEREAU

Monsieur Jérôme VAUJOUR est désigné **secrétaire de séance**.

Poursuit l'Ordre du Jour fixé.../

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2014

- 1-ADOPTION DE L'AVANT PROJET DES MODALITES DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE PMR DE LA MAIRIE
- 2- ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES
- 3- DESIGNATION DES MEMBRES HABILITES A SIEGER EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES
- 4-INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) – ADHESION AU SERVICE COMMUN
- 5- INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE
- 6- INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE
- 7-AUGMENTATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT DE 10% POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION
- 8-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BILLARD
- 9-PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 10 décembre 2014.

1- ADOPTION DE L'AVANT PROJET DES MODALITES DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE PMR DE LA MAIRIE

Monsieur le maire explique qu'au vu de l'article n° 179 de la Loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui a prévu la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), un projet de rénovation énergétique et mis en conformité PMR de la mairie de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS est mis en place. L'Etat favorise les efforts des Communes en milieu rural en faveur des travaux de réhabilitation des bâtiments via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015. Monsieur le maire sollicite donc cette subvention pour le projet de rénovation de la mairie
Cette décision est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés

2- ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux connexes à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liés à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), il est proposé de constituer un groupement de commandes avec les deux autres communes assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes, à savoir SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE et SEPMEs.

La réalisation de ce programme de travaux connexes à l'aménagement foncier a déjà fait l'objet d'une convention de mandat avec la commune de LOUANS approuvée par délibération du conseil municipal en 2014, d'une convention de financement par la société DPR COSEA approuvée par délibération d'un conseil municipal en novembre 2014. Cette nouvelle étape permettra une mise en œuvre simplifiée et rationnelle à l'échelle du périmètre d'aménagement foncier. Au regard du volume (quantitatif et financier) que représente la part de la commune de SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS dans l'ensemble du programme, il est proposé que la commune assure le rôle de coordonnateur de ce groupement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les termes de la convention, à intervenir entre la commune de SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, la commune de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE et la commune de SEPMEs concernant la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier.

3- DESIGNATION DES MEMBRES HABILITES A SIEGER EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux connexes à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier liés à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), un groupement de commandes a été constitué avec les communes de SAINTE-

MAURE-DE-TOURAINES et SEPMESES. Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation des deux membres de la commission d'appel d'offres communale (un titulaire et un suppléant) habilités à siéger en commission d'appel d'offres du groupement de commande qui sera chargée de l'analyse et de la sélection des offres issue de la consultation publique.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Vincent POPELIER	Christian LAVOISIER

La proposition de membres est acceptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

4 – INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) – ADHESION AU SERVICE COMMUN

Monsieur le maire explique qu'au vu des articles de loi du code général des collectivités territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de sa commune ou de l'Etat, qu'au vu des articles du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols, que suite au retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 (pour les communes dotées de POS ou de PLU) de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS), le Président de la Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine a demandé à un groupe de travail animé par le Vice-président en charge des questions d'urbanisme de mener une réflexion sur les missions susceptibles d'être dévolues à un service commun à l'échelle communautaire, voire intercommunautaire, afin d'assister les communes membres.

Le service commun de l'ADS serait chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;

Les actes concernés sont :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme article L410-1 b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables avec création de surface de plancher
- L'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP)

Dans un contexte de contrainte financière forte, les parties sont convenues de refléter cette contrainte par une prise en charge par la Communauté de communes à hauteur de 70% du coût du service faisant ainsi obligation à la Communauté de communes de gérer la mission avec une efficacité accrue.

L'objectif est de pouvoir rendre ce service opérationnel au 1^{er} juillet 2015.

Aussi les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après le 1^{er} juillet 2015, seront instruits par ledit service.

5 – INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS PRIS EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINES

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine.

6 – INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE

Le conseil municipal approuve l'indemnité annuelle versée au régisseur de Sainte Maure de Touraine.

7- AUGMENTATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT DE 10% POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

Le maire expose qu'afin de pouvoir constituer une réserve de trésorerie pour les futurs travaux de la station d'épuration de la commune de Sainte Catherine de Fierbois, pour favoriser l'implantation de nouveaux logements, il est nécessaire d'augmenter les tarifs d'assainissement,

- Une augmentation de 10% de la part abonnement à partir du 1er juillet 2015
- Une augmentation de 10% du m3 à partir du 1er juillet 2015

	<u>Montant actuel</u>	<u>Montant au 1er juillet 2015</u>
<u>Abonnement</u>	5.50	6.05
<u>m3 HT</u>	1.09	1.20

8- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BILLARD

Le conseil municipal accorde une subvention annuelle pour l'association de billard

BENEFICIAIRE	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATION DE BILLARD	
2015	450.00 €
TOTAL	450.00 €

9-PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire présente l'intérêt de la mise en oeuvre d'une modification simplifiée du P.L.U., à savoir la rectification d'une erreur matérielle dans le plan de zonage.

Le conseil municipal approuve l'application, par dérogation à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, l'article 1 de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés ;

Autoriser M. le Maire à engager la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) et à signer toutes les pièces relatives à cette modification,